ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 18736

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 60

L'alinéa 16 de cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. En cohérence avec l'amendement de suppression de l'article 60, nous demandons la suppression de cet alinéa. Rappelons qu'à travers cette réforme c'est une véritable régression qui sera imposée au système de retraites. Le groupe parlementaire de la France insoumise considère au contraire qu'une réforme des retraites devrait faire primer le maintien du niveau de vie des retraités, auquel les finances publiques devraient s'adapter, et non l'inverse.